

610 - Ingénierie publique

**61060 - Parc naturel régional des Vosges du Nord  
(SYCOPARC) - Propositions financières - Budget primitif  
de 2020 et projet de convention triennale 2020-2022**

CD/2019/107

**Service chef de file :**

L5 - Habitat et logement

Résumé :

Le présent rapport propose au Conseil Départemental :

- de décider des inscriptions budgétaires pour 2020 en matière d'ingénierie publique au titre du soutien au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC), à hauteur de 329 389 € ;
- d'approuver les termes d'un projet de convention d'objectifs triennale à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le SYCOPARC, pour les années 2020 – 2022, afin de permettre au Département de participer aux missions du SYCOPARC, dans le cadre de ses compétences et priorités. Cette convention d'objectifs triennale a vocation à être déclinée au travers d'un programme d'actions annuel.

Ce soutien dans la continuité du partenariat mené années après années entre le Département et le Parc naturel régional des Vosges du Nord, ayant fait l'objet en 2019 de plusieurs délibérations en matière d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat, de mission culturelle, de patrimoine castral, d'espaces, sites et itinéraires, d'éducation à l'environnement, de création et de diffusion culturelle, de tourisme.

**Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :**

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
D	61060	F	Parc naturel régional des Vosges du Nord	329 000,00	329 389,00

**61060 - Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN)**

**Accompagner l'intervention du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) auprès des particuliers, des associations et des collectivités**

**1- Proposition d'inscriptions budgétaires pour 2020**

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN) a été créé en 1975 à l'initiative des

Régions Alsace et Lorraine. Il s'étend sur les deux départements du Bas-Rhin et de la Moselle et regroupe à ce jour 111 Communes.

Le Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) est l'organisme en charge de la gestion et de l'animation du projet.

Les collectivités adhérentes au SYCOPARC expriment une communauté d'intérêts économiques, sociaux et environnementaux fondant son développement sur les atouts patrimoniaux, naturels, culturels et touristiques du PNRVN.

Les orientations et les moyens correspondants sont consignés dans une Charte approuvée pour une période de 15 ans (2014-2029) par l'ensemble des membres du SYCOPARC, au regard de la délibération n° CG/2013/09 prise le 24 juin 2013.

Le SYCOPARC et le Département du Bas-Rhin, partagent la même ambition de développement durable du territoire, traduite dans une convention d'objectifs triennale, qui porte actuellement sur la période 2017-2019, au regard de la délibération n° CP/2017/127 prise le 4 décembre 2017, et appelée à être renouvelée pour les 3 prochaines années. Cet engagement partenarial prend en compte la spécificité du territoire classé, ses richesses qui lui ont valu sa reconnaissance, son caractère interdépartemental et les orientations inscrites dans la Charte.

La convention d'objectifs triennale traduit également la volonté du Département, par son soutien au SYCOPARC, de contribuer à offrir aux Communes et EPCI une ingénierie de proximité adaptée aux besoins et spécificités du territoire du PNRVN.

Ce partenariat de longue date s'est plus particulièrement traduit durant l'année 2019, par la mise en œuvre de deux projets de territoires co-construits en 2018, axés sur la valorisation touristique et le développement du maillage de parcours d'itinérance :

- la valorisation touristique du Château et de la station verte de la Petite Pierre comme porte d'entrée du PNRVN ;
- la création d'un parc touristique innovant sur les hauteurs de Drachenbronn et le renforcement de l'offre d'hébergement touristique dans le PNRVN.

Ces deux projets, impliquant fortement le SYCOPARC et de nombreux acteurs, s'inscrivent dans le cadre de contrats départementaux de développement territorial et humain.

Le Département souhaite mobiliser l'ingénierie du SYCOPARC pour la mise en œuvre de ses politiques et favoriser la valorisation de cette ingénierie auprès des intercommunalités, dans le cadre du réseau départemental d'ingénierie.

Au titre de son budget 2020, le SYCOPARC percevra deux catégories principales de recettes : les contributions statutaires de ses membres et des soutiens financiers à son programme d'actions annuel.

Le financement du programme d'actions annuel est assuré, d'une manière globale et dans le cadre d'une mutualisation de leurs moyens, par le biais de subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région et des collectivités territoriales, à hauteur de l'intérêt que porte chacun d'eux à sa réalisation.

Les crédits proposés, qui permettent d'accompagner le Département dans la mise en

œuvre de ses politiques en matière d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat, de conservation du patrimoine, de développement et d'animation culturels, d'espaces naturels sensibles et de paysages, de transition énergétique, d'activités de pleine nature, de loisirs et de tourisme durable, de développement transfrontalier, concernent la contribution statutaire du Département aux dépenses de fonctionnement du SYCOPARC ainsi que le soutien financier au programme d'actions 2020.

### **La contribution statutaire du Département :**

En sa qualité de membre du SYCOPARC, le Département s'engage à participer annuellement aux charges de fonctionnement de la structure par le versement de sa contribution statutaire. Le montant de cette participation financière est défini chaque année lors du vote du budget prévisionnel du SYCOPARC, selon une répartition des parts statutaires entre les différents membres du SYCOPARC, conformément aux statuts du SYCOPARC, à savoir :

- Région : 43,44 %
- Département du Bas-Rhin : 20,73 %
- Département de la Moselle : 11,31 %
- EPCI : 4,92 %
- Communes : 14,96 %
- Villes périphériques : 3,11 %
- Villes portes : 1,52 %

Cette contribution statutaire constitue une dépense obligatoire pour le Département.

La contribution statutaire du Département au budget du SYCOPARC a notamment pour objectif de concourir aux objectifs de l'article L 331-3 du Code de l'urbanisme en matière d'espaces naturels sensibles, en particulier la préservation des sites naturels par la maîtrise foncière ou par des actions agro-environnementales. Elle s'élèverait à 231 489 € en 2020.

Ces actions s'inscrivent dans la politique d'élaboration et de mise en œuvre de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, en application des principes posés par le code de l'urbanisme, compétence du Département depuis la loi du 18 juillet 1985.

### **Le soutien financier du Département au programme d'actions 2020 du SYCOPARC, à hauteur de 97 900 € :**

- **En matière d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat**, les crédits proposés à hauteur de 22 900 € seraient mobilisés pour soutenir le SYCOPARC :
  - dans son intervention en articulation avec les politiques départementales en matière d'habitat, et notamment son implication dans la démarche engagée sur la « maison alsacienne du XXIème siècle » prenant en compte les travaux d'autres acteurs (CAUE, Ecomusée d'Alsace...), par l'accompagnement des porteurs de projets dans le cadre du dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial, et en vue d'initier de premières expérimentations locales ;
  - dans le renforcement des pistes de collaboration avec l'ingénierie interne du Département et les autres structures d'ingénierie (CAUE, ATIP, EPFA, ADIRA, Archéologie Alsace, SDEA, ADT) au sein du réseau départemental d'ingénierie, et

en particulier en complémentarité avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Bas-Rhin, afin progressivement de constituer une offre complète en aménagement, urbanisme et habitat et de construire un réseau d'acteurs techniques (aménageurs, lotisseurs, promoteurs, bailleurs, acteurs publics,...).

- **En matière de mission culturelle** du SYCOPARC, les crédits proposés à hauteur de 75 000 € doivent permettre au Département de poursuivre son soutien autour de deux axes :
  - l'accompagnement professionnel, via la Conservation des musées du Parc, des musées volontaires (la plupart étant labellisés « Musée de France ») ;
  - la médiation, la promotion et la mise en réseau pour l'ensemble des sites et acteurs du territoire du Parc (soit une quarantaine de partenaires).

La subvention serait dédiée à des actions spécifiques qui répondent aux priorités du Département, favorisent le développement et la mise en tourisme de petites structures sans personnel scientifique dédié, et facilitent l'accessibilité universelle à la culture (programme « Éveil des sens » ou « kits à toucher », etc.).

La Commission Permanente a délégation pour approuver les termes de la convention financière annuelle à conclure entre le Département et le SYCOPARC au cours du 1er trimestre 2020, pour la mise en œuvre des modalités d'attribution de ces crédits et des contributions du SYCOPARC aux politiques du Département, au regard de la délibération n° CD/2017/025 prise le 20 mars 2017.

Par ailleurs et indépendamment, certaines actions développées par le SYCOPARC seraient susceptibles d'être soutenues en 2020 par divers dispositifs de financement pouvant être reconduits par le Département :

- **en matière d'Éducation à l'environnement**, la mise en place par le Département d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Cet AMI, centré sur les compétences du Département en lien avec les espaces naturels sensibles (ENS) et le public des collégiens, constitue un outil complémentaire sur lequel des projets en direction de la Maison de l'Eau et de la Rivière (MER), portée par le SYCOPARC, peuvent spécifiquement être proposés. Ils seront instruits selon les modalités de ces AMI annuels, en fonction des budgets alloués ;
- **au titre de la création et de la diffusion culturelles**, le soutien apporté par le Département au développement artistique de ses territoires, ainsi qu'aux actions de médiation culturelle en faveur des bas-rhinois. Le festival Au Grès du Jazz, organisé par le SYCOPARC, en raison de ses spécificités, pourrait s'inscrire dans cette orientation.

## **2- Projet de convention d'objectifs triennale pour 2020-2022 :**

Le Département du Bas-Rhin, membre du syndicat mixte de coopération pour le Parc

naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) depuis 1976, apporte un soutien au fonctionnement et aux projets et actions spécifiques initiés par le Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN) et ses partenaires, dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs.

Cette décision traduit également la volonté du Département de s'engager par une politique de contractualisation au côté des Communes et des intercommunalités, elles-mêmes partenaires du SYCOPARC.

Il s'agit aujourd'hui de renouveler le partenariat entre le Département du Bas-Rhin et le SYCOPARC, par l'adoption d'un projet de convention d'objectifs triennale pour les années 2020-2022.

Le projet de convention d'objectifs triennale 2020-2022 souligne la coopération entre le Département du Bas-Rhin et le SYCOPARC, dans le respect de la Charte constitutive du PNRVN.

Cette Charte révisée du PNRVN, conclue le 24 juin 2013, a permis de mesurer l'évolution du territoire, de fixer de nouveaux objectifs et, par conséquent, de formuler le nouveau projet de ce territoire en renouvelant l'engagement des Communes, des Communautés de communes et des partenaires.

Le projet de convention d'objectifs triennale a pour objectifs principaux :

- de définir le cadre ainsi que les modalités de l'engagement réciproque du SYCOPARC et du Département du Bas-Rhin pour réaliser les objectifs décrits dans la Charte du PNRVN ;
- d'identifier les priorités d'actions, conjointement entre le SYCOPARC et le Département du Bas-Rhin.

Ces priorités d'actions portées conjointement par le SYCOPARC et le Département du Bas-Rhin s'inscrivent dans le cadre de 6 grandes orientations :

#### ❖ **ORIENTATION 1 – Protéger les éléments naturels remarquables**

##### ▪ **Priorité d'actions : Protéger les éléments naturels remarquables**

###### ▪ **Espaces naturels sensibles et paysages :**

Depuis la loi du 18 juillet 1985, le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles. Cette politique doit avoir pour objectif principal de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés par le code de l'urbanisme.

La participation statutaire du Département au budget du SYCOPARC a notamment pour objectif de concourir aux objectifs de l'article L 331-3 du code de l'urbanisme en matière d'Espaces Naturels Sensibles, en particulier la préservation des sites naturels par maîtrise foncière ou par des actions agro-environnementales.

Un certain nombre d'actions permettront de décliner cette politique, afin de gérer les friches, protéger les zones humides et les arbres remarquables, préserver le patrimoine naturel et le cadre de vie des bas-rhinois, développer des outils de compréhension du paysage.

▪ **Activités de pleine nature :**

Les actions à engager devraient permettre de protéger les rochers, la faune et la flore (Charte d'escalade du Parc), de consolider la gouvernance (Commission départementale des espaces, sites et itinéraires –CDESI) et de lancer des réflexions autour des activités de pleine nature.

▪ **Liens transfrontaliers :**

Les actions, qui s'inscriront dans la future stratégie transfrontalière des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin –en préfiguration de la future Collectivité européenne d'Alsace, en cohérence avec la Stratégie OR (Oberrhein), auront pour objectifs de préserver la biodiversité et les ressources naturelles de l'espace transfrontalier.

❖ **ORIENTATION 2 – Faire vivre la relation entre le Département et le Parc au service du Territoire**

➤ **Priorité d'actions : Développer la mission culturelle**

▪ **Soutien à la politique de conservation du patrimoine et de développement culturel :**

La mission culturelle du SYCOPARC s'articule autour de deux axes : l'accompagnement qualifié des musées, le développement culturel et la promotion des richesses du PNRVN.

Il est proposé que le Département soutienne le SYCOPARC tant sur les postes dédiés à ces deux axes que sur les actions spécifiques suivantes :

- des actions menées à l'échelle du réseau pour valoriser et promouvoir le patrimoine du territoire et développer l'échange de savoir-faire, d'expériences et en matière de formation des acteurs ;
- des actions pour favoriser l'accessibilité, l'animation culturelle des sites et leur appropriation par la population en visant les publics prioritaires au titre des compétences dont le Département a la charge (collégiens, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes éloignées socialement de la culture, aidants familiaux, etc.) ;
- des actions de valorisation, d'animation ou de médiation en faveur des structures modestes, sans personnel dédié ou formé, en complémentarité avec les sites aidés par ailleurs par le Département du Bas-Rhin (musée Lalique, Centres d'Interprétation du Patrimoine, etc.) ;
- des actions (ingénierie des attachés de conservation, actions culturelles, etc.) qui contribuent aux projets de territoire ambitieux.

➤ **Priorité d'actions : Mettre en œuvre des Contrats départementaux sur le territoire du Parc**

▪ **Valorisation touristique du château et de la station verte de la Petite**

### **Pierre comme porte d'entrée du Parc :**

Les projets menés en partenariat avec le SYCOPARC qui entreront dans ce cadre ont pour objectifs de favoriser l'accessibilité universelle du Château et du Parc, développer les actions en faveur de l'insertion et de l'emploi, soutenir le développement touristique et culturel, engager des actions de communication et événementiel, co-construire la future convention partenariale sur la centralité touristique de la Petite-Pierre (activités de pleine nature, « bien-être », jazz...).

- **Co-construction de nouveaux projets attractifs pour le territoire :**

De nouveaux projets participant à l'attractivité du territoire du Parc, menés en partenariat avec le SYCOPARC et d'autres acteurs locaux, pourront être définis et mis en œuvre.

- **Priorité d'actions : Favoriser un projet pédagogique partagé**

- **Espaces naturels sensibles et paysages :**

Il s'agira de poursuivre la sensibilisation des collégiens par des actions éducatives en matière de développement durable, notamment à travers la reconduction du soutien aux actions de la Maison de l'eau et de la rivière (MER) - en lien avec la politique Education à l'environnement du Département (Appel à Manifestation d'Intérêt), de valoriser les arbres répertoriés comme remarquables, de développer des actions avec la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord (CINE).

- **Gouvernance, éducation à la citoyenneté :**

Les projets s'inscrivant dans cette thématique passent par le soutien du réseau REEVON dans le cadre de l'éducation à l'environnement, la mobilisation des collégiens autour des enjeux de la transition énergétique (conseil environnemental des jeunes), la participation à la démarche de Projet éducatif partagé et solidaire (PEPS) mise en place dans le territoire de Sarre-Union, le soutien au plan d'action à venir (2020) du Projet alimentaire territorial (PAT).

- **Activités de pleine nature et loisirs pédagogiques :**

Le SYCOPARC pourrait utilement apporter son expertise pour le développement de parcours d'orientation permanents à proximité et en partenariat avec les collèges, et servir de relais à la mise en place d'un événement répondant à la politique sportive du Département (67 express, défis nature scolaire).

- **Priorité d'action : Renforcer l'appartenance à la région transfrontalière**

L'objectif sera d'appuyer les actions favorisant les rencontres de citoyens (fonds jeunesse et fonds commun de coopération, dispositif micro-projet) de garder à l'esprit et promouvoir les langues et cultures régionales –notamment via la culture.

- ❖ **ORIENTATION 3 – Développer une économie du bois à forte valeur ajoutée et amorcer la transition énergétique**

➤ **Priorité d'actions : Développer la filière bois - construction et énergie**

▪ **Transition énergétique :**

Le climat change et la nécessité d'une action forte et plus profonde fait désormais consensus au niveau mondial et national, l'Alsace et le Bas-Rhin n'étant pas en marge de ce changement.

Face aux constats faits par les instances internationales sur la nécessité d'accélérer l'évolution des comportements, tant individuels que collectifs, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a adopté lors de sa séance du 13 décembre 2018 les orientations de l'action du Département dans le champ de la transition énergétique et écologique.

Un certain nombre de projets entrant dans ce cadre, qui pourront être menés avec l'appui du SYCOPARC, auront pour objectifs de :

- Valoriser et soutenir le développement de la filière bois locale en la mobilisant dans les opérations d'équipement et de construction : prise en compte dans les projets du Département (constructions et mobilier) et dans les opérations d'habitat, valorisation des sous-produits de la filière bois - notamment en bois énergie et en bois papier ;
- Construire les parcours d'insertion en s'appuyant sur les acteurs de l'insertion par l'activité économique qui agissent dans le champ de la transition énergétique ;
- Faire de la transition énergétique un enjeu de coopération transfrontalière renforcée ;
- Poursuivre le soutien et l'accompagnement des ménages du parc privé pour la rénovation énergétique.

❖ **ORIENTATION 4 – Tirer parti des ressources et des proximités**

➤ **Priorité d'actions : Organiser les filières de proximité et développer de nouveaux liens**

▪ **Circuits courts et alimentation équilibrée :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de la Stratégie départementale en faveur de la transition énergétique et écologique, les projets auront pour objectifs de :

- Développer les circuits courts pour l'approvisionnement des restaurants scolaires et établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Mettre en place une alimentation équilibrée et élaborée à partir de produits bio dans les restaurants scolaires ;
- Mieux faire connaître et susciter les emplois de demain en soutenant les filières d'excellence Transition énergétique dans les collèges.

Un certain nombre de projets pourront être menés dans le cadre de la mise en œuvre du Projet alimentaire territorial (PAT) en partenariat avec la Chambre d'agriculture, le Département et les collectivités locales.

➤ **Priorité d'actions : Devenir un territoire transfrontalier d'expérimentation, d'innovation et d'échange**

Le Département souhaite contribuer à lever les freins et mettre en œuvre des



mesures qui permettent de rapprocher les bénéficiaires du RSA avec les employeurs à proximité (circuit courts de l'emploi), en lien avec la mise en œuvre du programme d'actions du Plan départemental pour l'emploi et l'insertion (PDEI).

Le SYCOPARC pourra appuyer cette politique sur le territoire de la Réserve de biosphère transfrontalière (RBT) en tant que bassin de vie transfrontalier, ainsi que contribuer à développer, avec l'Eurodistrict PAMINA, des actions concrètes et un partage de réseaux et de compétences.

## ❖ **ORIENTATION 5 – Investir le tourisme durable comme un champ d'innovation**

### ➤ **Priorité d'actions : Développer un tourisme spécifique Vosges du Nord, cibler de nouvelles clientèles et viser l'excellence sur les formes d'itinérance douce**

#### ▪ **Espaces naturels sensibles et paysages :**

L'objectif à poursuivre est de qualifier l'offre des itinéraires (à pieds, à cheval, en VTT et à vélo) en les thématisant afin de permettre la découverte des arbres remarquables, le petit patrimoine, des sites de visite et de l'offre de restauration (produits à la journée, ½ journée), et la création de produits de courts séjours en itinérance.

#### ▪ **Patrimoine :**

Il s'agit de contribuer à la construction d'une offre touristique (avec nuitées) sur les thèmes liés au patrimoine naturel et culturel, et de « bien-être », en lien avec les Offices de tourisme (Lieu d'Echange et d'Information).

#### ▪ **Activités de pleine nature :**

Le Département souhaite s'appuyer sur le SYCOPARC pour accompagner les projets de mobilités douces, développer et valoriser l'outil [www.randovosgesdunord.fr](http://www.randovosgesdunord.fr), définir les priorités de développement du Parc en matière de sports de nature, en concertation avec la Commission départementale en matière d'espaces, sites et itinéraires (CDESI), dont le SYCOPARC est membre, participer à une politique « Trail et marche nordique » concertée et complémentaire aux autres offres du Massif (Pôle Sports de nature,...).

#### ▪ **Expérimentations pour un tourisme innovant, notamment au moyen de Contrats départementaux :**

Le partenariat initié dans le cadre des deux contrats départementaux se traduira par la participation du SYCOPARC à la dynamique de reconversion de la base de Drachenbronn et à une contribution aux actions menées, ainsi qu'à la réalisation du projet « aires de bivouacs » en lien avec l'offre allemande, et en lien avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges pour la traversée du massif.

#### ▪ **Tourisme à dimension transfrontalière :**

L'accent sera mis sur le renforcement de la dimension transfrontalière du tourisme avec notamment l'Eurodistrict PAMINA et l'Association touristique Pays de Bade-Alsace-Palatinat « Vis-à-vis », par des actions concrètes et la sollicitation

des réseaux avec leurs compétences respectives, ainsi que sur la thématique touristique et environnementale (massif du Pfälzerwald, aires de bivouacs...) et sur la thématique culture (exposition itinérante en Allemagne, accueil bilingue dans les structures culturelles,...).

▪ **Identité et marketing touristique :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions de la Stratégie d'innovation et de développement touristique pour l'Alsace 2017 – 2021, le Département soutiendra les actions du SYCOPARC s'inscrivant dans les 6 thématiques d'excellence de ce plan d'action et permettant de :

- Repréciser le positionnement touristique du territoire, en mettant en avant l'identité du Parc (« Valeurs Parc », Réserve de Biosphère...) ;
- Engager une réflexion sur la labellisation des hébergements (clarification des diverses marques) ;
- Définir une stratégie marketing pour aller vers une mise en tourisme en lien avec les acteurs du territoire ;
- Assurer une complémentarité d'action au sein du réseau départemental d'ingénierie avec Alsace Destination Tourisme (ADT).

❖ **ORIENTATION 6 – S'obliger à penser l'espace comme un bien collectif et innover dans l'art d'habiter le territoire**

➤ **Priorité d'actions : Veiller à une bonne maîtrise de l'occupation et l'utilisation de l'espace**

L'objectif commun est d'avoir une approche qualitative de l'aménagement et de l'urbanisme prenant en compte les enjeux communs liés aux domaines de compétence du Département et du Sycoparc -particulièrement à l'échelle intercommunale, et passant par l'information et la sensibilisation des élus et des autres acteurs sur les enjeux actuels de l'aménagement et de l'urbanisme.

➤ **Priorité d'actions : Faire vivre l'habitat patrimonial, expérimenter en architecture et en urbanisme**

Les activités et compétences du SYCOPARC en matière de valorisation des patrimoines bâtis et d'éco-rénovation du bâti ancien, en vue notamment de la redynamisation des centres bourgs, et son activité pédagogique autour de la thématique de « l'habiter autrement », entrent entièrement dans les objectifs stratégiques du Département tels qu'exprimés dans le Plan départemental de l'habitat (PDH) 2018 - 2023.

Le Département souhaite travailler de manière plus soutenue avec le SYCOPARC pour un habitat tenant compte des spécificités traditionnelles locales, mais aussi construit ou réhabilité dans un esprit contemporain, adapté aux modes d'habiter d'aujourd'hui, évolutif, accessible, connecté et respectueux de l'environnement et des paysages.

▪ **Construire la Maison alsacienne du XXIème siècle pour préserver et innover :**

- Aux côtés d'autres partenaires -dont le Conseil d'architecture, d'urbanisme et

de l'environnement du Bas-Rhin (CAUE), le SYCOPARC participe activement au nouveau dispositif départemental de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial auprès des habitants et des collectivités volontaires ; Cette implication s'est concrétisée par la conclusion d'une convention-cadre avec le SYCOPARC et le CAUE adoptée par délibération du Conseil départemental le 13 décembre 2018 (CD/2018/129).

- Il contribue d'autre part à la démarche de conception d'un bâti inséré dans le paysage et d'urbanisme traditionnel, renouvelant les codes locaux, en étant partie-prenante de l'équipe projet élargie et en assurant une complémentarité d'action au sein du réseau départemental d'ingénierie avec le CAUE.
- **Soutenir l'attractivité résidentielle des centralités :**
- Il est proposé que le Département travaille de manière plus soutenue avec le SYCOPARC pour accompagner la vitalité et l'attractivité des centralités par une démarche globale de développement des territoires, en se positionnant en articulation avec le chef de projet « centralité » (Sarre-Union), en étant partie-prenante du partenariat avec les acteurs locaux et en assurant une complémentarité d'action avec toutes les structures du réseau départemental d'ingénierie.
- Il s'agit également de veiller à la cohérence entre le projet du SYCOPARC de dispositif adapté au recyclage du bâti ancien vacant et le projet du Département de création d'une « structure permettant de transformer les bâtis anciens vacants en vue de les revendre à des particuliers (VEFR), en assurant une complémentarité d'action au sein du réseau d'ingénierie avec l'Etablissement public foncier d'Alsace (EPFA).
- Le SYCOPARC contribue enfin à la mise en œuvre du dispositif Quartier Plus 67 (Dossenheim, Soultz-sous-Forêts, Wingen...).

Le projet de convention d'objectifs triennale précisant les priorités d'actions qu'il est proposé de porter conjointement par le SYCOPARC et le Département du Bas-Rhin pour la période 2020 - 2022 est joint en annexe.

Lors de sa réunion du 18 novembre 2019, la Commission Attractivité s'est prononcée favorablement sur l'attribution d'une contribution départementale pour 2020 au titre du soutien au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC), à hauteur de 329 389 €, ainsi que sur les termes du projet de convention d'objectifs triennale 2020-2022, à conclure entre le Département et le SYCOPARC.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :*

*- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 du mode d'action 61060*

- *Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN), telles que précisées dans le rapport joint en annexe ;*
- *approuve les termes du projet de convention d'objectifs triennale 2020-2022, annexé à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) ;*
- *autorise son Président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 27/11/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY